



## COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE NATIONAL CAPITAL COMMISSION

### Mandat

#### Plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier Comité consultatif public de la CCN : grandes lignes du mandat

##### Introduction

La Commission de la capitale nationale (CCN) prépare l'élaboration d'un nouveau plan, celui du parc Sir-George-Étienne-Cartier. En essence, le plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier encadrera la planification, la gestion et l'utilisation des lieux en vue de réaliser les objectifs fixés en matière d'environnement, de conception, de loisirs et de durabilité. Pour mieux atteindre ce but, la CCN lance un appel aux parties intéressées à former un comité consultatif public inclus dans la composante « engagement du public » du projet.

##### Mandat et objectifs

Le comité consultatif du parc Sir-George-Étienne-Cartier (CCP) a pour mandat d'aider la CCN à dresser le plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier en formulant des commentaires équitables et équilibrés, en transmettant de l'information aux membres de la communauté et en émettant des avis sur différents sujets d'intérêt communautaire. Le CCP aura l'occasion de formuler des commentaires dans le cadre des grandes étapes de la planification qui comprennent la vision, le concept d'aménagement, et l'élaboration des stratégies et des politiques.

Le forum de consultation et d'échange d'information est formé de personnes représentant les quartiers avoisinants et diverses parties prenantes, qui ont un intérêt pour les terrains riverains où sera situé le parc et pour leur aménagement en vue d'en faire un attrait important de la région de la capitale nationale. Ses membres représentent les principaux secteurs d'intérêt associés aux terrains riverains constituant le parc Sir-George-Étienne-Cartier : environnement, aménagement paysager, design, loisirs, mobilité, patrimoine, culture et équité. Le mandat du comité couvre la durée du processus de planification et prend fin après l'approbation du plan par le conseil d'administration de la CCN, prévue en 2024.

##### Responsabilités

Il est attendu des membres qu'ils se réunissent à chaque étape importante du projet et qu'ils examinent la documentation fournie par la CCN. Les membres doivent être en mesure de donner leur opinion et d'avoir une discussion éclairée, propice à la recommandation de solutions et à l'expression d'une grande variété de points de vue, à chacune des étapes de la planification. Les membres acceptent de ne pas s'en tenir strictement à la défense des objectifs spécifiques de leurs groupes ou secteurs respectifs et s'efforcent de satisfaire équitablement et raisonnablement à tous les intérêts en jeu.

Attentes à l'égard des membres :

- Travailler dans un esprit de collaboration, y compris avec des personnes dont l'opinion et les intérêts diffèrent des leurs, voire y sont concurrents; et adopter un juste équilibre entre la défense des droits de leurs groupes ou secteurs respectifs et la collaboration.
- Donner leur opinion sur les idées exprimées, prodiguer des conseils et proposer des solutions.
- Tenir leurs groupes ou secteurs respectifs au courant du travail du CCP et recueillir leurs commentaires.

La CCN procure les ressources logistiques et opérationnelles nécessaires à la tenue des réunions. La Division des affaires publiques de la CCN assure la liaison avec les membres du comité et l'équipe de projet, et veille à ce que l'information circule bien.

Plus précisément, les grands thèmes à propos desquels le CCP formule des commentaires, fournit son appui et prodigue des conseils sont les suivants :

- durabilité et environnement physique
  - milieu naturel
  - aménagement paysager et végétation
  - vue et panoramas
- transport
  - mobilité
  - accès et connexions
- culture et patrimoine
  - arts, culture et patrimoine, y compris la culture franco-ontarienne
  - histoire des colons
- activités récréatives
  - cyclisme et marche
  - ski
  - navigation
  - loisirs passifs
- développement économique et tourisme

### Grandes étapes du projet

La fréquence et la date des réunions sont établies en fonction des étapes ci-après.

ÉTAPE	ÉCHÉANCE
VISION ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT	Automne 2021
CONCEPTS ET OBJECTIFS	Été 2022
STRATÉGIES, POLITIQUES ET PLANS SECTORIELS	Printemps 2023
VERSION PROVISOIRE DÉFINITIVE DU PLAN	Printemps 2024

## Composition

- Le CCP est composé de membres du public et des groupes communautaires énumérés à l'annexe A.
- Les membres qui démissionnent peuvent être remplacés par une autre personne représentant la même organisation, avec l'approbation de la CCN.
- Les organisations participantes sont représentées par une personne membre du CCP.
- La durée initiale du mandat des membres est de trois ans, avec possibilité de renouveler pour un ou deux ans.
- Les membres du CCP se réuniront probablement quatre ou cinq fois au cours des trois années du projet.
- L'adhésion au CCP est réservée au public et aux membres de la communauté.
- Les personnes observatrices du CCP sont des personnes qui ont reçu l'approbation de la CCN pour participer, mais qui ne sont pas actives au sein du CCP et n'en sont pas membres.
- La sélection des membres tient compte de la représentation genrée des personnes candidates, de la diversité et d'autres valeurs sociales.

## Transparence

La CCN a pris l'engagement d'agir avec transparence et de tenir le public informé de ses activités d'engagement avec lui. Elle publie donc le nom des membres du CCP ainsi qu'un résumé des recommandations du comité, y compris toute réponse de la CCN, le cas échéant.

## Confidentialité et protection des renseignements personnels

Puisque la CCN est une société d'État, elle est assujettie aux politiques en matière de protection des renseignements personnels du gouvernement du Canada, y compris la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Par conséquent, l'ensemble des délibérations et de la documentation du CCP y est soumis.

## Conflit d'intérêts

Si une personne membre est en conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel à propos d'une question présentée au CCP, elle en informe la personne-ressource aux Affaires publiques de la CCN. Si la CCN estime qu'il y a conflit d'intérêts, elle en informe les membres, et la personne en conflit d'intérêts ne participe pas à l'examen de la question.

## Principes

Le travail du CCP est encadré par la [politique de la CCN sur l'engagement du public](#).

## ANNEXE A

### **Membres du comité consultatif public**

Matthew Henderson	Rockcliffe Park Residents' Association
Ian Gadbois	Ski Heritage East
Paul Johanis	Alliance pour les espaces verts de la capitale du Canada
Meghan Hanlon	Ottawa New Edinburgh Club (ONEC)
Katherine Forster	Manor Park Community Association
Jane Brammer	Rothwell Heights Property Owners Association
Nicole Fortier	Société franco-ontarienne du patrimoine et de l'histoire d'Orléans (SFOPHO)
John Murray	Rockcliffe Yacht Club
Laura Reinsborough	Ottawa River Keeper
Jamie Batchelor	Rideau Valley Conservation Authority
Heather Matthews	New Edinburgh Community Alliance